

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON D'AUBERGENVILLE
COMMUNE DE BAZOCHES-SUR-GUYONNE

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2019

Présents :

Mesdames : D. ALLÉLY, R. BASQUIN, S. JEAN-MARIE, D. POELAERT

Messieurs : J. DUCROCQ, C. LE BEGUEC, D. NICCO, P. SANDELIS

Incomplétude du nombre de conseillers municipaux suite au décès de Monsieur D. LOUVET

Absents excusés et représentés :

P. BEHERAY, V. DEKKICHE, L. HOANG, S. MOLIN, A. PERROT, M. PRIEUR

Pouvoirs :

P. BEHERAY à D. POELAERT

V. DEKKICHE à J. DUCROCQ

L. HOANG à C. LE BEGUEC

S. MOLIN à S. JEAN-MARIE

A. PERROT à R. BASQUIN

M. PRIEUR à P. SANDELIS

Secrétaire de séance : D. POELAERT

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil du 12 avril 2019
- ✓ Modifications et mises à jour du Syndicat Interrégional de Lycée de la Queue lez Yvelines (SILY) - Délibération n° 13-2019
- ✓ Tarifs cantine, garderie et centre de loisirs de Saint Rémy l'Honoré - Délibération n° 14-2019
- ✓ Tarifs fête communale - Délibération n°15 - 2019
- ✓ Demande de fonds de concours à la communauté de communes Cœur Yvelines -
 - Aménagement restaurant scolaire et école : Délibération n°16 - 2019
 - Reprise mur mitoyen école : Délibération n°17 - 2019
 - Pose coussins berlinois: Délibération n°18 - 2019
- ✓ Renouvellement du contrat pour l'année 2019/2020 de l'intervenante sport à l'école - Délibération 19 - 2019
- ✓ Modification du tableau des emplois : contrats de travail des agents de la garderie et la cantine - Délibération 20 - 2019
- ✓ Informations diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 35

1. Approbation du compte rendu du conseil du 12 avril 2019
Approbation à l'unanimité

✓ **Modifications et mises à jour du Syndicat Interrégional de Lycée de la Queue lez Yvelines (SILY) - Délibération n° 13-2019**

Lors de sa séance du 25 mars dernier, le conseil syndical du SILY, en application des dispositions de l'article L5211-20 du CGCT, a délibéré sur les modifications statutaires relatives aux dispositions financières.

En effet, antérieurement, les communes non membres du syndicat devaient s'acquitter de frais d'écolage. Mais certaines collectivités refusaient de les payer.

Les coûts de fonctionnement n'étaient donc pas répercutés en toute équité.

Par conséquent, les participations sont désormais réparties entre les communes ayant des élèves scolarisés au lycée Jean Monnet :

- pour les dépenses de fonctionnement, au prorata du nombre d'élèves du lycée Jean Monnet sur la base du décompte établi à chaque rentrée scolaire ;

- pour les dépenses d'investissement, sur la base du nombre d'habitants des communes ayant des élèves scolarisés au lycée Jean Monnet.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 13-2019 qui propose d'approuver la modification des statuts du SILY

La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

✓ **Tarifs cantine, garderie et centre de loisirs de Saint Rémy l'Honoré - Délibération n° 14-2019**

Depuis la rentrée 2018, les tarifs des prestations péri-scolaires pour l'école communale sont les suivants :

cantine : 3.95 euros

garderie du matin : 2.10 euros

garderie du soir : 3.10 euros

et les tarifs pour le centre de loisirs de Saint Rémy :

Pour la journée :

de 0 à 800 euros	de 801 à 1500 euros	de 1501 à 2800 euros	au-delà de 2800 euros
8.82 euros	12.37 euros	16.43 euros	30.44 euros

Pour une demi-journée avec repas :

de 0 à 800 euros	de 801 à 1500 euros	de 1501 à 2800 euros	au-delà de 2800 euros
7.29 euros	9.32 euros	12.37 euros	18.97 euros

La commune de Saint Rémy l'Honoré a fixé par délibération du 12 avril dernier une augmentation des tarifs du centre de loisirs.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 14-2019 qui propose de

- Conserver des tarifs identiques pour les prestations péri scolaires, à savoir :

cantine : 3.95 euros

garderie du matin : 2.10 euros

garderie du soir : 3.10 euros

- S'aligner au tarif extérieur de la commune de Saint Rémy et fixer les tarifs à :

Pour la journée :

de 0 à 800 euros	de 801 à 1500 euros	de 1501 à 2800 euros	au-delà de 2800 euros
9.74 euros	13.29 euros	17.35 euros	31.36 euros

Pour une demi-journée avec repas :

de 0 à 800 euros	de 801 à 1500 euros	de 1501 à 2800 euros	au-delà de 2800 euros
7.86 euros	9.89 euros	12.94 euros	19.54 euros

La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

✓ **Tarifs fête communale - Délibération n° 15 - 2019**

Il est nécessaire de fixer les tarifs de la restauration pour la fête communale prévue le dimanche 15 septembre prochain.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 15-2019 qui propose de :

- Fixer les tarifs du repas champêtre comme suit :

- Adulte : 10 €
- Adolescent de 12 à 16 ans : 5 €
- Enfant de moins de 12 ans: 0 €

La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

✓ **Demande de fonds de concours à la communauté de communes Cœur Yvelines - Délibération n° 16 17 18 - 2019**

Le conseil communautaire a voté le 8 février 2017, la mise en place d'un fonds de concours à destination des 31 communes du territoire au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

Pour rappel, pour être exigible, le projet doit répondre à l'une des thématiques suivantes :

- travaux d'aménagements de sécurité et d'accessibilité PMR ;
- travaux entraînant des économies d'énergie,
- travaux favorisant le maintien du commerce local et de l'artisanat,
- travaux sur le patrimoine bâti, touristique et culturel.

De plus, le versement de ce fonds de concours a deux contraintes :

- il ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds,
- il ne peut avoir pour effet de porter le montant de l'aide public (Région, Département,...) à plus de 80 % du montant prévisionnel des dépenses éligibles.

A ce jour, Bazoches a consommé 38 656.70 € sur les 80 640 alloués pour la période 2017-2019 soit une enveloppe mobilisable restante de 41 983.30 €.

Le fonds de concours arrivant à son terme, il est nécessaire de solliciter rapidement la CCCY.

Après consultation des services de la CCCY, nous avons trois dossiers éligibles :

- **Aménagement restaurant scolaire et école : Délibération n°16 - 2019**

L'opération "construction d'une cantine scolaire, préau, sanitaire et accessibilité" est financée par la Région et le Département à hauteur respectivement de 40 et 30 %..

Le montant des travaux éligibles dans le cadre du fond du concours est de 105 700.51 €. 70 % c'est à dire 73 999.35 € vont être subventionnés dans le cadre du contrat rural.

Le fond de concours ne peut avoir pour effet de porter l'aide public à plus de 80 % du montant prévisionnel des dépenses éligibles.

La commune peut donc encore bénéficier de 10 % d'aide public c'est à dire 10 570.05 € par le biais du fond de concours.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 16-2019 qui propose de :

- décider de demander un fonds de concours à Cœur Yvelines en vue de participer au financement des travaux d'aménagement restaurant scolaire et école, à hauteur de 10 570.05 € (dans la limite des 80 % du montant HT)
 - Préciser le plan de financement :
 - Part Régionale et Départementale : 73 990.35 €
 - Part CCCY : 10 570.05 €
 - Part communale : 21 140.11 €
- Pour un total travaux de 105 700.51 € HT
- autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette demande
- La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

- Reprise mur mitoyen école : Délibération n°17 - 2019

Dans le cadre des travaux de l'école, les anciennes toilettes situées dans la cour ont été démolies. Le mur mitoyen est en briquettes rouges et ses fondations ne sont pas assez solides. Il convient de reprendre ce mur. Un devis a été demandé à la société titulaire du lot 1 du marché de l'école. Celui-ci s'élève à 13 782.15 € soit 11 485.13 € HT.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 17-2019 qui propose de :

- décider de demander un fonds de concours à Cœur Yvelines en vue de participer au financement des travaux de reprise du mur mitoyen de l'école, à hauteur de 5742.56 € (soit 50 % du montant HT)
 - Préciser le plan de financement :
 - Part communale : 5 742.56 €
 - Part CCCY : 5 742.56 €
- Pour un total travaux de 11 485.13 € HT
- autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette demande
- La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

- Pose coussins berlinois et création ilots: Délibération n°18 - 2019

Afin de faire baisser la vitesse, il est nécessaire de repositionner des coussins berlinois chemin de la Pinsonnière et créer des ilots chemin du Rocher Marquant.

Deux devis ont été effectués :

- chemin de la Pinsonnière 5969.28 € HT soit 7 163.14 € TTC par la société BD Line
 - chemin du Rocher Marquant 6 016.32 € HT soit 7219.58 € TTC par la société MTP
- pour un total de 11 985.60 €.

Le montant des travaux éligibles sont de 11 701.92 € (l'installation du chantier ne peut être pris en compte).

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 18-2019 qui propose de :

- décider de demander un fonds de concours à Cœur Yvelines en vue de participer au financement des travaux de voirie, à hauteur de 5 850.96 € (soit 50 % du montant HT)
 - Préciser le plan de financement :
 - Part communale : 5 850.96 €
 - Part CCCY : 5 850.96 €
- Pour un total travaux de 11 701.92 € HT
- autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette demande
- La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

✓ **Renouvellement du contrat pour l'année 2019/2020 de l'intervenante sport à l'école - Délibération 19 - 2019**

L'encadrement des enfants des classes de l'école primaire de Bazoches pour la pratique sportive est assuré par madame Isabelle POITOU depuis de nombreuses années. Ces activités se déroulent au gymnase et au sein de l'école. Afin que ceci perdure pour l'année scolaire 2019-2020, son contrat de travail doit être renouvelé. Madame BALDECK, nouvelle directrice de l'école, adhère à ce projet.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 19-2019 qui propose de renouveler le contrat de travail de Mme POITOU comme intervenant sport pour l'année scolaire 2019-2020.

La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

✓ **Modification du tableau des emplois : contrats de travail des agents de la garderie et la cantine - Délibération 20- 2019**

Les effectifs prévisionnels pour cette rentrée sont actuellement de 47 élèves. Le nombre de personnel encadrant doit donc être maintenu, à savoir :

- durant la pose méridienne : 2 agents en plus de la cantinière
- garderie du matin : 1 agent

- garderie du soir : deux agents de 16 h 30 à 17 h 30 puis un seul de 17 h 30 à 18 h 30

Marie Famery, agent technique depuis 2010 assurant la garderie et la cantine, et Angélique Bastien employée pendant la pause méridienne n'ont pas souhaité renouveler leurs contrats pour cette nouvelle année scolaire.

Madame Jacob, directrice de l'école a obtenu une mutation et sa remplaçante madame Baldeck ne souhaite pas assurer l'étude lors de la première heure de la garderie du soir.

Il convient néanmoins de maintenir et ajuster ces postes

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 13-2019 qui propose de :

- Conserver le poste d'agent technique à contrat déterminé à temps non complet annualisé et l'ajuster à 24 heures hebdomadaires

- Créer un poste d'agent contractuel horaire en période scolaire pour la surveillance de la pause méridienne

- Créer un poste d'agent contractuel horaire en période scolaire pour la surveillance de la pause méridienne

- Pour les contractuels, le paiement sera effectué au prorata temporis des heures effectuées

- Autoriser le Maire à signer ces contrats

La délibération est mise au vote

Approbation à l'unanimité

✓ **Informations diverses**

Ecole :

L'effectif de l'école pour la rentrée prochaine n'est pas encore définitif. Pour l'instant la répartition se ferait comme ainsi :

C P : 11

CE1 : 13

CE2 : 14

CM1 : 5

CM2 : 5

soit au total 48 enfants répartis en deux classe :

CP-CM1-CM2 : madame Bouet 22 élèves

CE1-CE2 : madame Baldeck 26 élèves

Départ de mesdames JACOB et FAMERY :

Madame JACOB ayant demandé sa mutation pour se rapprocher de son domicile va être remplacée dans la fonction de directrice d'école par madame BALDECK.

Madame FAMERY sera remplacée pour la garderie du matin du soir ainsi qu'à la cantine par Madame PERREIRA.

Travaux :

- Cantine

Les travaux de la cantine avance bien. Celle-ci sera opérationnelle à la rentrée.

- Voirie :

Pour solder le contrat départemental voirie, les chaussées du Prieuré ont été entièrement refaites en 2 jours.

Le fossé de la Buissonerie a été entièrement busé et bordé d'un caniveau sur toute sa longueur.

Festivités :

la fête du village aura lieu le dimanche midi 15 Septembre.

Antenne Relais :

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a refusé la demande de travaux émise par Cellnex pour l'installation de l'antenne 4G dans le clocher de l'église.

Seul un permis de construire serait instruit par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Un avis défavorable de l'A.B.F est probable avant transmission à la DRAC.

Affaire à suivre.

Fin de séance à 23 h 10